

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR LA SOCIETE



Présentée par



Banque Présentatrice



Conseil Evalueur

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES, D'INTELCIA FRANCE



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société INTELCIA FRANCE a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 01/02/2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité d'INTELCIA FRANCE.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat visée le 31/01/2012 sous le numéro 12-049 en application d'une décision de conformité du 31/01/2011. Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Le présent document d'information est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et sans frais auprès de :

EuroLand Finance
17, avenue George V
75008 Paris
www.euroland-finance.com

Banque Delubac & Cie
152 Boulevard Hausmann
75008 Paris
<https://www.delubac.com/>

INTELCIA FRANCE
149, rue Saint Honoré
75001 PARIS
<http://www.intelcia.ma/>

The Marketinggroup
113 rue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret
<http://www.themarketinggroup.com/>

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : INTELZIA FRANCE	3
1.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR	3
1.1.1 Dénomination sociale (article 3 des statuts)	3
1.1.2 Forme (article 1 des statuts)	3
1.1.3 Registre du commerce et des sociétés	3
1.1.4 Siège social (article 4 des statuts)	3
1.1.5 Durée de la Société – Exercice Social (article 4 des statuts)	3
1.1.6 Exercice social (article 20 des statuts)	3
1.1.7 Objet social (article 2 des statuts)	3
1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'INTELZIA FRANCE	4
1.2.1 Capital social (article 6 des statuts)	4
1.2.2 Forme des actions (article 8 des statuts)	4
1.2.3 Transmission des actions (article 9 des statuts)	4
1.2.4 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)	4
1.2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital	4
1.2.6 Pacte d'actionnaires	4
1.2.7 Répartition du capital	4
1.2.8 Autres titres donnant accès au capital	5
1.2.9 Affectation et répartition des bénéfices - Dividendes (article 22)	5
1.3 ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE L'INITIATEUR	5
1.3.1 Nomination et cessation des fonctions du Président (article 11.1 des statuts)	5
1.3.2 Pouvoirs du Président (article 11.3 des statuts)	5
1.4 DECISIONS DES ASSOCIES	6
1.4.1 Domaines réservés aux décisions collectives ou aux décisions de l'associé unique (article 15 des statuts)	6
1.4.2 Vote (article 16 des statuts)	6
1.4.3 Conventions réglementées (article 13 des statuts)	6
1.5 CONTROLE DES COMPTES	7
1.5.1 Commissaires aux comptes (article 14 des statuts)	7
2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'INITIATEUR ET DE SON GROUPE	8
2.1 Principales activités	8
2.2 Faits exceptionnels et litiges	9
2.3 Evénements significatifs récents	9
3. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE GROUPE INTELZIA ET L'INITIATEUR	10
3.1 Principales informations financières concernant le groupe Intelzia	10
3.2 Patrimoine situation financière et résultat d'Intelzia France	11
3.2.1 Bilan d'Intelzia France au 31/12/2010	11
3.2.2 Compte de résultat d'Intelzia France au 31/12/2010	13
3.2.3 Annexes d'Intelzia France au 31/12/2010	14
3.2.4 Attestation	15
4. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	16

1. PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : INTELICIA FRANCE

1.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR

1.1.1 Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La société a pour dénomination sociale INTELICIA FRANCE (ci-après l'«INITIATEUR» ou «INTELICIA FRANCE»).

1.1.2 Forme (article 1 des statuts)

La Société est une Société par actions simplifiée, de droit français. Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que par ses statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

1.1.3 Registre du commerce et des sociétés

INTELICIA FRANCE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521 352 922.

1.1.4 Siège social (article 4 des statuts)

Le siège de la Société est fixé à :

149 rue Saint Honoré, 75001 PARIS

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Président, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés, prise à la majorité fixée à l'article 15.1 des statuts. En cas de transfert par le Président, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

1.1.5 Durée de la Société – Exercice Social (article 4 des statuts)

INTELICIA France a été immatriculée le 26 mars 2010.

La durée de INTELICIA France est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.1.6 Exercice social (article 20 des statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend la période entre la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et le 31 décembre 2010.

1.1.7 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

- La gestion pour ses clients des services de support commercial, technique, administratif, de service client et de façon générale, tout type de services pouvant être externalisé ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et/ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou mobilières créées et à créer par tous moyens (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'acquisitions ou d'échanges de valeurs mobilières, obligations, bons, droits ou biens sociaux, de fusions, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'associés, à court terme et long terme) ;
- ,

- Généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser l'application et le développement.

1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'INTELCIA FRANCE

1.2.1 Capital social (article 6 des statuts)

Le capital social d'INTELCIA FRANCE s'élève à 6 010 000 euros. Il est divisé en 60 100 actions ordinaires de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

1.2.2 Forme des actions (article 8 des statuts)

Les actions sont nominatives.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du titulaire sur les comptes d'actionnaires et dans un registre coté et paraphé, dénommé « registre des mouvements de titres », tenu chronologiquement à cet effet par la Société.

Il peut être émis tout type de valeurs mobilières dans les conditions légales et réglementaires.

1.2.3 Transmission des actions (article 9 des statuts)

La transmission des actions est libre et s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement signé par le cédant. Ce mouvement est inscrit chronologiquement sur le registre des mouvements de titres. La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

1.2.4 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives.

Les associés ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions des associés.

1.2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.6 Pacte d'actionnaires

Néant.

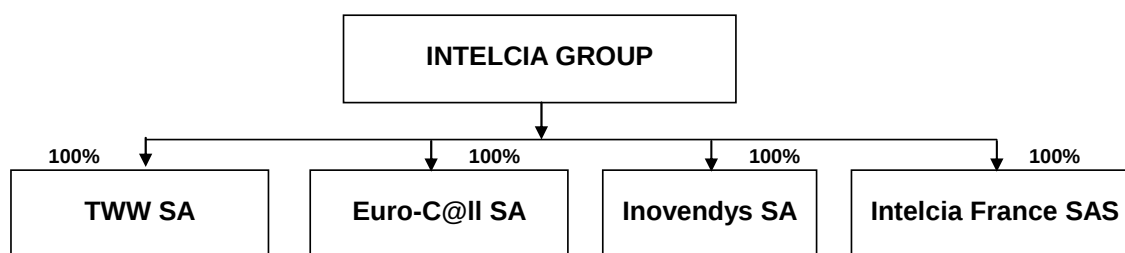
1.2.7 Répartition du capital

Les actions d'INTELCIA FRANCE sont, au jour des présentes, détenues en totalité par INTELCIA GROUP SA, associé unique, qui possède donc 100% du capital et des droits de vote de la Société INTELCIA FRANCE.

INTELCIA GROUP est une société anonyme de droit marocain au capital de 2.857.000 dirhams (environ 255 700 euros), régie par les lois et règlements en vigueur au Maroc et notamment le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 promulguée par le Dahir n°1-0 du 23 mai 2008.

INTELCIA GROUP est la société holding du groupe Intelcia et exerce des activités qui sont présentées au chapitre 2 du présent document.

A titre d'information complémentaire est présenté ci-dessous l'organigramme du groupe :



1.2.8 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.2.9 Affectation et répartition des bénéfices - Dividendes (article 22)

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, la collectivité des associés décide d'inscrire celui-ci à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer. La collectivité des associés peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La collectivité des associés a la faculté d'accorder à chaque associé, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

La part de chaque associé dans les bénéfices et sa contribution aux pertes est proportionnelle à sa quotité dans le capital social.

1.3 ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE L'INITIATEUR

1.3.1 Nomination et cessation des fonctions du Président (article 11.1 des statuts)

La Société est représentée à l'égard des tiers par un Président qui est soit une personne physique salariée ou non, associée ou non de la Société, soit une personne morale associée ou non de la Société.

La personne morale Président est représentée par son représentant légal sauf si, lors de sa nomination ou à tout moment en cours de mandat, elle désigne une personne spécialement habilitée à la représenter en qualité de représentant.

Le Président est nommé par décision collective des associés statuant à la majorité simple pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le mandat du Président est renouvelable sans limitation.

Les fonctions du Président prennent fin soit par le décès, la démission, la révocation, l'expiration de son mandat, soit par l'ouverture à l'encontre de celui-ci d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Le Président est révocable à tout moment par décision de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires et prise à la majorité simple.

Au jour des présentes, le Président d'Intelcia France est Monsieur Karim Bernoussi.

1.3.2 Pouvoirs du Président (article 11.3 des statuts)

Dans les rapports avec les tiers, le Président représente la Société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social. Les éventuelles dispositions des présents statuts limitant les pouvoirs du Président sont inopposables aux tiers.

La Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne suffisant pas à constituer cette preuve.

1.4 DECISIONS DES ASSOCIES

1.4.1 Domaines réservés aux décisions collectives ou aux décisions de l'associé unique (article 15 des statuts)

Toutes les décisions qui doivent être prises collectivement dans les sociétés pluripersonnelles relèvent de la compétence exclusive de l'associé unique.

Les décisions suivantes doivent être prises par l'associé unique ou par la collectivité des associés aux règles de majorité ci-dessous indiquées :

Décisions prises par des associés représentant plus de la moitié des voix :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- renouvellement du Président ;
- rémunération du Président et du ou des Directeurs Généraux ;
- nomination et révocation des Commissaires aux comptes ;
- approbation du rapport prévu à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- transfert du siège social ne relevant pas d'une simple décision du Président selon les modalités visées à l'article 4 des statuts.

Décisions prises par des associés représentant plus des deux tiers des voix :

- dissolution et liquidation de la Société ;
- augmentation, amortissement et réduction du capital ;
- transformation en une société d'une autre forme ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- prorogation de la durée de la Société ;
- et plus généralement toutes modifications statutaires ne relevant pas de l'article L. 227-19 du Code de commerce.

Décisions prises à l'unanimité des associés : toute décision requérant l'unanimité des associés en application de l'article L. 227-19 du Code de commerce.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Président et/ou du ou des Directeurs Généraux.

1.4.2 Vote (article 16 des statuts)

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et, sous réserve de l'existence éventuelle d'actions à droit de vote multiple, dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Un associé peut se faire représenter, pour la prise des décisions collectives, par toute personne de son choix, associée ou non, laquelle doit justifier de son mandat en le communiquant au Président.

En cas de pluralité d'associés, les décisions de quelque nature qu'elles soient, sont prises soit en assemblée générale, soit par consultation écrite, soit par téléconférence téléphonique ou audiovisuelle. Elles peuvent également résulter d'un acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés.

Tous moyens de communication écrits peuvent être utilisés (écrit, e-mail, lettre ou fax) pour l'expression du vote, sauf pour les décisions prises par acte sous seing privé pour lesquelles tous les associés doivent signer l'acte.

Le vote transmis par chacun des associés est définitif. Tout associé qui s'abstient d'émettre un vote sur une résolution ou ne transmet pas son vote dans les délais indiqués ci-dessous en cas de consultation écrite est réputé avoir émis un vote négatif sur la résolution proposée.

En cas d'associé unique, ce dernier ne peut déléguer ses pouvoirs. Ses décisions doivent être constatées par écrit conformément à l'Article 18 des statuts.

1.4.3 Conventions réglementées (article 13 des statuts)

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, toutes conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être portée à la connaissance du commissaire aux comptes s'il en existe un.

Le commissaire aux comptes, ou s'il n'en a pas été désigné, le Président de la Société, présente un rapport sur les conventions réglementées mentionnées au paragraphe précédent et conclues au cours de l'exercice écoulé ; la collectivité des associés statue chaque année sur ce rapport lors de sa consultation annuelle sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé.

Par dérogation aux dispositions du paragraphe précédent, lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société.

1.5 CONTROLE DES COMPTES

1.5.1 Commissaires aux comptes (article 14 des statuts)

Le contrôle des comptes de la Société est effectué, le cas échéant, par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires, nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.

Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires pour la même durée

Au jour des présentes, le commissaire aux comptes titulaire d'Intelcia France est Sagex Audit, (10 avenue Guynemer 59700 Marcq-en-Bareuil, 498 575 216 RCS Roubaix/Tourcoing) et le commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Etienne Catry.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'INITIATEUR ET DE SON GROUPE

2.1 Principales activités

INTELCIA FRANCE est la filiale française d'INTELCIA GROUP qui est spécialisé dans l'outsourcing et notamment :

- L'activité **Call Center**, organisation humaine chargée de prendre en compte les demandes des utilisateurs. Le canal privilégié reste le téléphone mais une aide internet via des applications de groupware est également possible.

Les trois types d'offres « Call Center » sont :

- La vente par correspondance (VPC) qui touche à la prise de commande, le traitement de demandes et de réclamations, la gestion logistique etc.
 - Le Service Client avec la fourniture de prestation d'information, d'orientation, de support commercial, d'assistance technique etc.
 - Le télémarketing qui comprend la qualification de fichiers, la génération de leads, la fidélisation, la prise de rendez-vous et la télévente.
-
- Les **études et sondages**, un certain niveau d'expertise a été développé par le groupe depuis plusieurs années. Ce métier requiert des compétences et un savoir-faire spécifiques aussi bien pour les télé-conseillers (écoute, neutralité etc.) que pour la gestion des campagnes (gestion de quotas par audience).

Voici quelques exemples de types d'offres proposées :

- Enquêtes pour le lancement de produits
- Etudes de marché, de satisfaction ou d'image
- Sondages d'opinion
- Baromètres de satisfaction de la clientèle
- Audits de qualité
- Etudes sur mesure
- Qualification et enrichissement de base de données

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les acteurs du domaine doivent faire face à des impératifs de performance et des exigences de services de plus en plus importants et à moindres coûts.

- Le **Business Process Outsourcing** (BPO) notamment dans les domaines des services financiers (Banque & Assurance) et l'aspect commercial.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les acteurs du domaine doivent faire face à des impératifs de performance et des exigences de services de plus en plus importants et à moindres coûts.

Ainsi, INTELCIA GROUP propose des solutions d'externalisation des processus liés aux services financiers.

Dans le secteur de l'assurance, la Société propose notamment :

- Plate forme de gestion de production et sinistres (automobile, santé, bancassurance etc.)
- Gestion de la relation client à travers la mise en place d'équipe de conseillers d'assurance (en émission et réception d'appels) en charge d'opérations de vente, d'information, de recouvrement, de gestion de réclamations etc.

Dans le secteur bancaire, les services disponibles sont :

- Externalisation de la fonction commerciale
 - Campagnes de produits, de prospection client, de fidélisation etc.
 - Mais aussi d'information sur les produits et les services
- Externalisation des fonctions d'information & support

- Information sur les transactions relatives à la gestion du compte
- Instruction de la demande de crédits et orientation vers les services habilités
- Externalisation des fonctions de support
 - Enregistrement des déclarations de vol et de perte de cartes de crédit
 - Qualification de bases de données
 - Recouvrement
 - Enregistrement et traitement des réclamations clients

En ce qui concerne la sphère commerciale, INTEL CIA a mis en place des forces de ventes sédentaires sur du B2B pour :

- L'acquisition de nouveaux clients à travers de la génération de demande, de l'identification auprès des interlocuteurs etc.
- Des opportunités d'achats à court et moyen terme, des propositions commerciales ainsi que le suivi
- La rétention et le développement via une cartographie sur les comptes gérés,
- La gestion de comptes par le même commercial, fidélisation.
- La gestion des revendeurs, le support commercial etc.

Conçues sur mesure, ces solutions s'appuient sur des équipes de production expérimentées et formées pour incarner la culture et les valeurs des entreprises clientes.

- Un **support technique** dont l'expertise englobe les niveaux suivants :

- Le traitement du premier et second niveau

Grâce à des diagnostics poussés, une maîtrise des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) et de l'environnement des clients européens, les agents qualifiés assurent le support et l'assistance technique jusqu'à la résolution finale du problème.

- Le traitement troisième niveau

Les experts techniques ont une mission dédiée qui consiste à :

- Piloter les interventions physiques sur les différents équipements réseau à caractère complexe
- Gérer des remontées clients jusqu'à résolution définitive
- Remonter les dysfonctionnements génériques
- Proposer des améliorations au niveau des produits et des procédures.

2.2 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'Initiateur a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Initiateur.

2.3 Événements significatifs récents

En dehors de l'acquisition d'un bloc de contrôle constitué de 2.534.005 actions représentant 91,31 % du capital de THE MARKETINGROUP et des éléments présentés dans la note d'information et dans le présent document, à la connaissance de l'Initiateur, il n'y a pas d'événement significatif récent ayant affecté la situation financière ou l'activité d'INTEL CIA FRANCE.

3. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE GROUPE INTELZIA ET L'INITIATEUR

3.1 Principales informations financières concernant le groupe Intelcia

A titre d'information, les principales données financières des sociétés composant le groupe Intelcia sont présentées dans les tableaux suivants :

Intelcia Group (Holding)			TWW		
En €	31/12/2010 Sociaux	31/12/2009 Sociaux	En €	31/12/2010 Sociaux	31/12/2009 Sociaux
Chiffre d'affaires	0	0	Chiffre d'affaires	10 100 646	7 127 694
Résultat opérationnel	-80 697	-928	Résultat opérationnel	1 474 223	699 426
Résultat financier	-61	0	Résultat financier	-87 144	-65 636
Résultat net	-81 037	-1 707	Résultat net	1 107 331	574 921
Actif immobilisé	8 285 264	1 374 080	Actif immobilisé	1 087 710	928 985
Capitaux Propres	3 826 387	1 195 424	Capitaux Propres	2 179 854	1 072 522
Endettement financier	3 616 000	0	Endettement financier	85 202	275 042
Trésorerie nette	-28 192	1 518	Trésorerie nette	-968 679	-396 412

Eurocall			Intelcia France	
En €	31/12/2010 Sociaux	31/12/2009 Sociaux	En €	31/12/2010 Sociaux
Chiffre d'affaires	8 451 508	8 404 737	Chiffre d'affaires	189 093
Résultat opérationnel	1 763 297	2 278 805	Résultat opérationnel	32 561
Résultat financier	4 904	50 899	Résultat financier	0
Résultat net	1 427 152	1 880 321	Résultat net	21 597
Actif immobilisé	175 698	119 622	Actif immobilisé	0
Capitaux Propres	1 897 248	2 404 421	Capitaux Propres	31 597
Endettement financier	0	0	Endettement financier	0
Trésorerie nette	48 994	99 797	Trésorerie nette	27 391

Les sociétés Intelcia Group, Eurocall et TWW ayant leur siège social au Maroc, les données ont été converties en euros.
Cours actuel : 1 dirham = 0,0904 euros

La filiale Inovendys ayant été créée en 2011 ne dispose pas encore de comptes.

Il convient de noter que le groupe devrait afficher pour l'exercice 2011 un chiffre d'affaires combiné de 54,5 M€ (The Marketinggroup inclus) contre un chiffre d'affaires combiné 2010 proche de 18,75M€ (données non audités hors The Marketinggroup). Il envisage par ailleurs un chiffre d'affaires 2012 de 63 M€, soit une croissance légèrement supérieure à 15%, avec un effectif qui devrait atteindre 3.000 salariés (données non audités).

Le prix d'acquisition des actions représentant le Bloc de Contrôle et des actions visées par l'Offre (hors complément de prix) est financé par Intelcia France au moyen d'un prêt intragroupe octroyé par sa société mère, Intelcia Group. Cette dernière a elle-même bénéficié d'un prêt d'environ quinze millions (15 000 000) d'euros octroyé par les banques Attijariwafa Bank et CDG Capital. En cas d'exécution des conditions normales du contrat, le prêt sera remboursé en décembre 2013, hors remboursement anticipé ou report.

3.2 Patrimoine situation financière et résultat d'Intelcia France

3.2.1 Bilan d'Intelcia France au 31/12/2010

ACTIF <i>En euros</i>	31/12/2010		
	Brut	Dépréciations	Net
Capital souscrit non appelé (I)			0
<i>Frais d'établissement</i>			
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>			
<i>Frais de développement</i>			
<i>Fonds commercial</i>			
<i>Avances et acomptes sur immo incorporelles</i>			
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles	0	0	0
<i>Terrains</i>			
<i>Constructions</i>			
<i>Installations techniques, matériel et outillage indust.</i>			
<i>Autres immobilisations corporelles</i>			
<i>Immobilisations en cours</i>			
<i>Avances et acomptes</i>			
Immobilisations corporelles	0	0	0
<i>Participations évaluées selon la mise en équivalence</i>			
<i>Autres participations</i>			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Autres titres immobilisés</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE (II)	0	0	0
<i>Matières premières, approvisionnements</i>			
<i>En cours de productions de biens</i>			
<i>En cours de productions de services</i>			
<i>Produits intermédiaires et finis</i>			
<i>Marchandises</i>			
Stocks	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
<i>Clients et comptes rattachés</i>	112 566		112 566
<i>Autres créances</i>	1 970		1 970
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>			
Créances	114 536	0	114 536
<i>VMP</i>			
<i>Disponibilités</i>	27 391		27 391
Trésorerie	27 391	0	27 391
ACTIF CIRCULANT (III)	141 927	0	141 927
<i>Charges constatées d'avance</i>	137		137
<i>Frais d'émission d'emprunt à étaler</i>			
<i>Primes de remboursement des obligations</i>			
<i>Ecart de conversion actif</i>			
COMPTES DE REGULARISATION (IV)	137	0	137
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)	142 064	0	142 064

PASSIF	
<i>En euros</i>	31/12/2010
<i>Capital social ou individuel</i>	10 000
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport...</i>	
<i>Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)</i>	
<i>Réserve légale</i>	
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	
<i>Réserves réglementées</i>	
<i>Autres réserves</i>	
<i>Report à nouveau</i>	
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	21 597
<i>Subventions d'investissement</i>	
<i>Provisions réglementées</i>	
CAPITAUX PROPRES (I)	31 597
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>	
<i>Avances conditionnées</i>	
AUTRES FONDS PROPRES (II)	0
<i>Provisions pour risques</i>	
<i>Provisions pour charges</i>	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers (dont e. participatifs)</i>	
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	13 445
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	93 665
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	3 357
<i>Produits constatés d'avance</i>	
DETTES (IV)	110 467
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	142 064
<i>Dettes et des produits constatés d'avance à moins d'un an</i>	110 467

3.2.2 Compte de résultat d'Intelcia France au 31/12/2010

COMPTE DE RESULTAT	
<i>En euros</i>	31/12/2010
<i>Production vendue (services)</i>	
-France	189 093
- Exportations	
Chiffres d'affaires nets	189 093
<i>Production immobilisée</i>	
<i>Subventions d'exploitation</i>	
<i>Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges</i>	
<i>Autres produits</i>	3
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	189 096
<i>Autres achats et charges externes</i>	38 950
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	1 108
<i>Salaires et traitements</i>	82 311
<i>Charges sociales</i>	34 167
<i>Dotations sur immobilisations aux amortissements</i>	
<i>Dotations pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	
<i>Autres charges</i>	
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	156 536
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	32 561
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
<i>Produits financiers de participations</i>	
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	
<i>Différences positives de change</i>	
PRODUITS FINANCIERS (V)	0
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>	
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	
<i>Différence négatives de change</i>	
CHARGES FINANCIERES (VI)	0
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	32 561
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0
<i>Charges exceptionnels sur opérations de gestion</i>	
<i>Charges exceptionnels sur opérations en capital</i>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0
Participation des salariés aux fruits de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	10 964
Total des produits (I+III+V+VII)	189 097
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	167 500
5- RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)	21 597

3.2.3 Annexes d'Intelcia France au 31/12/2010

IMMOBILISATIONS (en €)	Valeur brute au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement de recherche et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles				0
Total immobilisations Incorporelles (I)	0	0	0	0
Terrains				0
Constructions sur sol propre				0
Constructions sur sol d'autrui				0
Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
Installations générales, agencements et divers				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et mobilier informatique				0
Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Total immobilisations Corporelles (II)	0	0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence				0
Autres participations				0
Autres titres immobilisés				0
Prêts et autres immobilisations financières				0
Total immobilisations Financières (III)	0	0		0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	0	0

Situations et mouvements de l'exercice				
Amortissements et provisions	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement de et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles (II)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II)	0	0	0	0

AMORTISSEMENTS (en €)	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement de et de développement (I)					
Autres immobilisations incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et mobilier informatique					
Emballages récupérables et divers					
Total (III)	0				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Frais d'émission d'emprunts à étaler				

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Provisions pour litiges				
TOTAL	0	0	0	0

ETAT DES CREANCES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	112 566	112 566	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	857	857	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 113	1 113	
Charges constatées d'avance (III)	137	137	
TOTAL	114 673	114 673	0

ETAT DES DETTES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 445	13 445		
Personnel et comptes rattachés	26 077	26 077		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 562	30 562		
Impôts sur les bénéfices	10 964	10 964		
Taxe sur la valeur ajoutée	25 211	25 211		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	851	851		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Autres dettes	3 357	3 357		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	110 467	110 467	0	0

3.2.4 Attestation

Je soussigné, Fouad BENCHEIKH, Gérant de la société CORAM, Expert Comptable, Certifié par les présentes, dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui m'a été confiée par la société INTEL CIA France, EURL au capital de 10 000 euros, sise : 149, rue Saint-Honoré 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro : B 521352 922,

1. Avoir effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables au titre de l'exercice du 01/04/2010 au 31/12/2010,
2. Ne pas avoir mis en évidence d'éléments susceptibles d'affecter de façon significative les comptes,
3. Ne pas avoir relevé, à l'issue de mes travaux, d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

CORAM

Fouad BENCHEIKH
Expert-Comptable

Il est précisé qu'Intelcia France, n'est pas en mesure de fournir de rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2010, la société ayant à cette date la forme d'une d'EURL ne dépassant pas les seuils rendant obligatoire l'audit des comptes par un commissaire aux comptes à la date de réalisation de ces derniers.

4. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 01/02/2012 et qui sera diffusé le 02/02/2012 soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société INTELCIA FRANCE et visant les actions de la société THE MARKETINGROUP. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 1^{er} février 2012
INTELCIA FRANCE, Représentée par Monsieur Karim BERNOUSSI, Président.